

Arrêté de circulation : 10-05-2021

Nous Marie Claude ORAND maire de la Commune de GLANDAGE

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales (Article 131.3) notamment,

Vu L'arrêté interministériel du 15 Juillet 1974 modifié approuvant l'instruction relative à la signalisation routière livre I- 8ème partie,

Vu la demande présentée par l'entreprise RIVASI BTP pour effectuer les travaux de changement des parapets sur la voie communale des Diligences

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique, ainsi que celle des agents de l'administration et de l'entreprise chargée des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation, provoquées par des travaux,

Considérant que pour les travaux de changements des parapets sur la voie communale des diligences il est nécessaire de règlementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les travaux susvisés seront exécutés 12 Mai 18 Juin 2021 sur voie communale des Diligences

ARTICLE 2 : Les travaux susvisés nécessitent la réglementation de la circulation.

La circulation sera interdite sur la voie communale des Diligences pendant la durée des travaux, une déviation sera mise en place sur la RD 539 et le RD 624.

ARTICLE 3 : L'entreprise chargée de l'exécution des travaux prendra toutes les mesures de protection utiles. Elle veillera au respect des droits des riverains. Les panneaux prévus par les instructions du manuel du chef de chantier susvisés seront implantés au droit et de part et d'autre du chantier par les soins de l'entreprise sous le contrôle de la CTD de Die

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme, Monsieur le Chef de Centre Départemental de Die, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation de cet arrêté sera adressée à:

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme,
- Monsieur le Chef de Centre Départemental de Die
- Monsieur le Directeur de l'entreprise Rivasi

Fait à Glandage, le 10 Mai 2021

Madame la Maire

Marie-Claude ORAND

